



Date de convocation :  
25 septembre 2025

Date d'affichage :  
25 septembre 2025

Nombre de  
conseillers :

♦ En exercice : 26

♦ Présents : 19

♦ Votants : 24

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 32.09.2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre septembre, le Conseil Municipal, légalement convoqué, ne s'est pas réuni pour défaut de quorum au sens de l'article L2121 17 du CGCT. La séance a été reportée au vingt-neuf septembre 2025 à vingt heures trente et s'est tenue dans la Salle du Conseil Municipal en séance publique sous la présidence de Monsieur Patrice GEBAUER, Maire

### Etaient présents :

Monsieur ROMERO, Madame DE OLIVEIRA, Monsieur KOVAC, Madame RODRIGUES, Monsieur CHARPENTIER, Madame CABRERA, Monsieur CHOCHOIS, Madame DOS RAMOS,

Madame LE MILLOUR, Madame MATHURINA, Madame DA CRUZ, Monsieur ESNEE, Madame JAKIC, Conseillers Municipaux délégués,

Monsieur JANIVEL, Madame THEMOT, Monsieur SAINTE BEUVE, Monsieur LUNAZZI, Monsieur PEIRE, Conseillers Municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice

### Absents excusés ayant donné pouvoir :

Madame MARCHANDISE a donné pouvoir à Monsieur ROMERO  
Monsieur INDIANA a donné pouvoir à Madame DA CRUZ  
Madame TOURBEZ a donné pouvoir à Monsieur SAINTE BEUVE  
Madame TESSON a donné pouvoir à Monsieur LUNAZZI  
Madame GALTIE a donné pouvoir à Monsieur PEIRE

### Absentes excusées :

Madame AMBERT  
Madame HAFED

Secrétaires de séance :

Monsieur KOVAC et Monsieur SAINTE BEUVE

Attribution d'une subvention exceptionnelle au Twirling Club de Le Thillay dans le cadre de sa participation à la coupe du Monde de Turin

### RAPPORTEUR : Monsieur Bertrand KOVAC

**VU** le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2311-1 et suivants ;

**VU** la demande de subvention exceptionnelle présentée par le Twirling Club de Le Thillay ;

**CONSIDERANT** la participation de trois athlètes du club à la Coupe du Monde de Twirling Bâton qui s'est déroulée à Turin du 7 au 10 août 2025 ;

**CONSIDERANT** que le coût total du déplacement, incluant les frais de transport et d'hébergement des athlètes et de leurs accompagnateurs, s'élève à 2 579 € ;

Envoyé en préfecture le 06/10/2025  
Reçu en préfecture le 06/10/2025  
Publié le  
ID : 095-219506128-20250929-DEL32092025-DE

**CONSIDERANT** que l'association Thill'actions a apporté une aide financière de 900 €, ce qui réduit le reste à charge pour le club à 1 679 € ;

**CONSIDERANT** l'intérêt de soutenir les initiatives sportives locales et de valoriser la représentation de la commune à l'échelle internationale ;

**ENTENDU** l'exposé du rapporteur,

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- ⇒ **APPROUVER** l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 1 500 € au Twirling Club de Le Thillay.
- ⇒ **AUTORISE** et **DONNE** pouvoir à Monsieur Le Maire pour signer cette délibération et tout document s'y rapportant.

*Le Maire certifie que cette délibération a été transmise à la Sous-Préfecture le 3 octobre 2025*



Le Maire

Patrice GEBAUER

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.*